



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONVENTION DE PRÊT AVEC LA CIBDI DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION CONSACRÉE À ZOÉ SAUVAGE

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - L'Alpha et son réseau de lecture

Numéro : 2022-D-274

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions au président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguéant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de prêt passée entre la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) située 121 rue de Bordeaux à Angoulême et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Dans le cadre de l'exposition consacrée à l'autrice Zoé SAUVAGE organisée à l'Alpha du 10 septembre au 28 novembre 2022, 15 cadres sont mis à disposition de la médiathèque à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 SEP. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 22 SEP. 2022
Publié ou notifié,
Le 22 SEP. 2022